FAQ SUR LE FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES 2025

POUR PARTENAIRES DE MARCHÉ AU CANADA

La FAQ peut changer

Novembre 2025

Q: QU'EST-CE QUE LE FONDS COMMUNS DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Le Fonds commun des fondateurs visionnaires est une excellente opportunité pour les partenaires de marché nouveaux et existants de se mériter une part des revenus trimestriels de MONAT et de recevoir un versement trimestriel en plus de leurs revenus actuels.

Q: COMMENT LES VERSEMENTS DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES SONT-ILS CALCULÉS?

R : Chaque trimestre, les membres du Fonds commun des Fondateurs visionnaires reçoivent un versement payé en parts de 1 % des revenus commissionnables des É.-U., du Canada et du Mexique. Le Fonds commun est partagé par tous les membres du club qui satisfont aux exigences de qualification.

Q : QUEL EST LE NOMBRE MAXIMUM DE PARTS QU'UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT RECEVOIR?

R : Les partenaires de marché peuvent se mériter un maximum de deux parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires MONAT.

Q: À QUEL MOMENT LES PRIMES POUR LE CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES SONT-ELLES PAYÉES?

R : Les primes pour le Club des fondateurs visionnaires seront payées le 15e jour du mois suivant la fin de chaque trimestre. Sur le relevé des commissions, le paiement figurera dans la section « Primes diverses ».

Q: QUI PEUT FAIRE PARTIE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES DE MONAT?

R: Le Club des fondateurs visionnaires est une occasion exclusive pour les partenaires de marché nouveaux et existants qui s'inscrivent d'ici le 30 septembre 2025 aux É.-U. et au Canada. Les partenaires de marché au Mexique qui s'inscrivent pendant la période de pré-lancement (octobre 2025) et au cours des 12 mois complets suivant le lancement (de novembre 2025 à novembre 2026) seront aussi admissibles.

Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ AUX É.-U. OU AU CANADA PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Pour les PM existants qui se sont inscrits avant le 1er juin 2024, les exigences pour devenir Fondateur visionnaire MONAT varient selon le titre de carrière du PM en date du 1er juin 2024 comme suit :

• Titre de carrière PM à BM :

<u>Pour vous mériter une part :</u> devenez MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 septembre 2025. <u>Pour vous mériter deux parts :</u> *Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.

• Titre de carrière de BMG :

<u>Pour vous mériter une part :</u> devenez MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 septembre 2025. <u>Pour vous mériter deux parts :</u> *Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.

• Titre de carrière de MMA :

<u>Pour vous mériter une part :</u> devenez MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 septembre 2025. <u>Pour vous mériter deux parts :</u> *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

• Titre de carrière de MM à MMG

Pour vous mériter une part : dépassez votre **rang de base** de 1 rang au plus tard le 30 septembre 2025. Votre **rang de base** de l'été est le rang le plus élevé auquel vous avez été payé de juillet à septembre 2024. Si votre rang payé le plus élevé est inférieur à MMA, votre **rang de base** sera MMA aux fins de la qualification pour le Fonds commun des Fondateurs visionnaires.

<u>Pour vous mériter deux parts</u>: *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

• Titres de carrière de AED à DE :

- Si votre rang de base est MMA, MM ou MMG:

Pour vous mériter une part : Dépassez votre **rang de base** de 1 rang d'ici le 30 septembre 2025. Votre **rang de base** de l'été est le rang le plus élevé auquel vous avez été payé de juillet à septembre 2024. Si votre rang payé le plus élevé est inférieur à MMA, votre **rang de base** sera MMA aux fins de la qualification pour le Fonds commun des Fondateurs visionnaires.

Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

• Si votre rang de base est **DEA ou DE**:

Pour vous mériter une part : Satisfaites l'une de ces deux conditions :

- Dépassez votre **rang de base** de 1 rang d'ici le 30 septembre 2025. Votre **rang de base** de l'été est le rang le plus élevé auquel vous avez été payé de juillet à septembre 2024. Si votre rang payé le plus élevé est inférieur à MMA, votre **rang de base** sera MMA aux fins de la qualification pour le Fonds commun des Fondateurs visionnaires.
- Aidez un PM qui avait un titre de carrière inférieur à MM le 1er juin 2024 ou s'est inscrit comme PM entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2025 à devenir MM et Fondateur visionnaire.
- Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur le mois pendant lequel le Fondateur visionnaire est promu. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.
- Vous devez être le premier directeur dans la lignée ascendante du Fondateur visionnaire ayant été promu. Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.

Titre de carrière de DES :

<u>Pour vous mériter une part :</u> Aidez un PM qui avait un titre de carrière inférieur à MM le 1er juin 2024 ou s'est inscrit comme PM entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2025 à devenir MM et Fondateur visionnaire.

- Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur le mois pendant lequel le Fondateur visionnaire est promu. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.
- Vous devez être le premier directeur dans la lignée ascendante du Fondateur visionnaire ayant été promu. Pour vous mériter deux parts : *Cette occasion a expiré le 31 décembre 2024.
- Parrains des Fondateurs visionnaires au Mexique (peu importe votre rang en date du 1er juin 2024) : <u>Pour vous mériter une part :</u> Si vous ne vous êtes pas mérité une deuxième part en tant que Fondateur visionnaire aux É.-U. ou au Canada, vous pouvez vous mériter une première ou une deuxième part en parrainant un nouveau Fondateur visionnaire au Mexique.
 - Vous devez être payé en tant que MM ou plus haut lorsque votre nouveau PM au Mexique devient MM pour la première fois. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.

Q : LES NOUVEAUX PM AURONT-ILS L'OCCASION DE DEVENIR FONDATEURS VISIONNAIRES MONAT AUX É.-U. ET AU CANADA?

R : Oui, les nouveaux PM qui s'inscrivent entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2025 auront la possibilité de devenir Fondateur visionnaire et de se mériter jusqu'à deux parts s'ils satisfont aux exigences suivantes :

<u>Pour vous mériter une part :</u> devenez MM pendant votre mois d'inscription ou les 12 prochains mois civils. <u>Pour vous mériter deux parts :</u> *Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.

Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES AU MEXIQUE?

R : Les partenaires de marché qui s'inscrivent au Mexique pendant la période de pré-lancement ou pendant la période de lancement sont admissibles à devenir Fondateurs visionnaires.

Q : QUE SIGNIFIENT LES TERMES « PÉRIODE DE PRÉLANCEMENT DE LANCEMENT » ET « PÉRIODE DE RELANCEMENT »?

R: Ces termes se réfèrent à la période pendant laquelle les Fondateurs potentiels doivent s'être inscrits:

- **Période de pré-lancement :** le premier mois d'opération du nouveau pays. Au Mexique, la période de pré-lancement sera du 1er au 31 octobre 2025.
- **Période de lancement :** les 12 mois suivant la période de pré-lancement dans le nouveau pays. Au Mexique, la période de lancement sera du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ AU MEXIQUE S'ÉTANT INSCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE PRÉ-LANCEMENT PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R: Les partenaires de marché au Mexique doivent s'inscrire entre le 1er et le 31 octobre 2025 et devenir MM ou un rang supérieur d'ici le 30 novembre 2026. Le 1er novembre 2025, les critères de qualification pour la période de prélancement ont été modifiés pour inclure les partenaires de marché s'étant inscrits entre le 1er et le 30 novembre 30 qui deviennent MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 novembre 2026.

Q : QU'EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR EN DEVENANT FONDATEUR VISIONNAIRE S'ÉTANT INSCRIT AU MEXIQUE PENDANT LA PÉRIODE DE PRÉLANCEMENT?

R: Vous pouvez vous mériter deux parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires Remarque: Veuillez noter que les Fondateurs visionnaires de pré-lancement ne peuvent pas se mériter des parts en parrainant un Fondateur visionnaire au Mexique, puisqu'ils auront déjà reçu deux parts à titre de Fondateur s'étant inscrit pendant la période de pré-lancement.

Q : EN TANT QUE PARTENAIRE DE MARCHÉ DE PRÉ-LANCEMENT AU MEXIQUE, SI JE NE SUIS PAS DEVENU FONDATEUR VISIONNAIRE EN DEVENANT MM D'ICI LE 30 NOVEMBRE 2026, PUIS-JE ME MÉRITER UNE PART EN PARRAINANT UN FONDATEUR VISIONNAIRE AU MEXIQUE?

R: Oui, en tant que partenaire de marché de pré-lancement au Mexique n'ayant pas atteint MM d'ici le 30 novembre 2026, vous serez admissible à vous mériter une part en parrainant un Fondateur visionnaire au Mexique. Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur lorsque votre nouveau PM au Mexique devient MM pour la première fois. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.

Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ QUI S'INSCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE LANCEMENT PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES AU MEXIQUE?

R : Les partenaires de marché qui s'inscrivent au Mexique pendant la période de lancement doivent s'inscrire entre le 1er decembre 2025 et le 31 octobre 2026, et doivent atteindre MM ou un rang supérieur pendant leur mois d'inscription ou les 12 mois suivants.

Q : QU'EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR EN DEVENANT FONDATEUR VISIONNAIRE S'ÉTANT INSCRIT AU MEXIQUE PENDANT LA PÉRIODE DE LANCEMENT?

R: Vous pouvez vous mériter une part du Fonds commun des fondateurs visionnaires Vous aurez aussi l'opportunité de vous mériter une part additionnelle en parrainant un nouveau Fondateur visionnaire au Mexique. Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur lorsque votre nouveau PM au Mexique devient MM pour la première fois. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.

Q: COMMENT PUIS-JE ME MÉRITER DES PARTS DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Une fois que vous devenez Fondateur visionnaire MONAT, vous aurez la possibilité de gagner la prime des Fondateurs visionnaires MONAT chaque trimestre si vous satisfaites aux critères suivants :

Premier versement SEULEMENT : Tous les partenaires de marché qui deviennent Fondateurs visionnaires recevront leur premier versement pour le trimestre pendant lequel ils se sont qualifiés.

Chaque trimestre par la suite :

TITRE DE CARRIÈRE LE DERNIER MOIS DU TRIMESTRE :	SOYEZ PAYÉ EN TANT QUE :
MM ou MMG	MM ou plus haut 2 des 3 mois du trimestre
DEA, DE ou DES	MMM ou plus haut 2 des 3 mois du trimestre

Q: Y A-T-IL UN MONTANT MINIMUM GARANTI POUR CHAQUE PART DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Non, il n'y a pas de taux de base, puisque chaque trimestre, les membres du Club des fondateurs visionnaires reçoivent une part de 1 % des revenus commissionnables du marché de l'Amérique du Nord.

Q : SI J'HABITE À L'EXTÉRIEUR DES É.-U., DU CANADA ET DU MEXIQUE PUIS-JE DEVENIR FONDATEUR VISIONNAIRE SI JE DÉMÉNAGE AUX É.-U OU AU CANADA PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION POUR LES PARTENAIRES DE MARCHÉ AUX É.-U. OU AU CANADA?

R : Si vous êtes partenaire de marché ailleurs qu'aux É.-U., au Canada et au Mexique et vous déménagez aux É.-U. ou au Canada pendant la période de qualification, vous aurez la possibilité de devenir Fondateur visionnaire si vous satisfaites aux critères de qualification.

Q : SI JE SUIS FONDATEUR VISIONNAIRE ET JE DÉCIDE DE DÉMÉNAGER DANS UN AUTRE PAYS (À L'EXTÉRIEUR OU À L'INTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD) DANS LEQUEL MONAT MÈNE SES ACTIVITÉS, EST-CE QUE JE GARDERAI MON STATUT DE VONDATEUR VISIONNAIRE?

R : Oui. Si vous êtes Fondateur visionnaire et vous déménagez dans un autre pays, en Amérique du Nord ou ailleurs, votre statut de Fondateur visionnaire demeura inchangé.

Q: UNE FOIS QUE JE DEVIENS FONDATEUR VISIONNAIRE, PUIS-JE PERDRE CE STATUT?

R : Une fois que vous devenez Fondateur visionnaire MONAT, pour maintenir le statut de Fondateur visionnaire MONAT, vous devez être payé en tant que MM au moins une fois au cours des 12 mois consécutifs. Si vous n'êtes pas payé en tant que MM pendant cette période, vous perdrez de manière permanente le statut de Fondateur visionnaire MONAT.

Q : EST-CE QU'UN MEMBRE ACTUEL DU CLUB DES FONDATEURS ÉMERGENTS OU DU CLUB DES FONDATEURS PEUT AUSSI DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Oui, un membre du Club des fondateurs émergents ou du Club des fondateurs peut aussi devenir membre du Club des fondateurs visionnaires et recevoir une part des trois fonds communs.

Q : EST-CE QU'UN DIRECTEUR EXÉCUTIF SÉNIOR PERDRA LE STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRES SI LE FONDATEUR QU'IL A PROMU PERD LE STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRE?

R : Si le Fondateur visionnaire perd son statut, le DES de lignée ascendante ne recevra plus de parts pour leur partenaire de marché, même s'il est payé en tant que MMG deux mois au cours de chaque trimestre. Cependant, si le DES a promu un autre MM Fondateur visionnaire qui a maintenu le rang de MM ou plus haut le DES ne perdra pas son statut.

Q : EST-CE QU'UN DES PEUT SE MÉRITER DES PARTS POUR PLUS QU'UN MM QUI DEVIENT FONDATEUR VISIONNAIRE?

R: Non, il y a une limite d'un MM Fondateur visionnaire par DES.

Q : EST-CE QUE JE DOIS AVOIR ACHETÉ UN ENSEMBLE DE PRODUITS POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R : Non, un partenaire de marché est quand même admissible au Club des fondateurs visionnaires s'il n'a pas acheté un ensemble de produits.

Q: QUELLE SERA LA VALEUR D'UNE PART DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?

R: Les parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires ne peuvent ni être achetées, vendues ou transférées à un autre partenaire de marché. Un membre du Fonds commun des fondateurs visionnaires est admissible à recevoir une part des profits de MONAT comme prime trimestrielle tel que décrit ci-dessus. Il nous est impossible de garantir ou de prévoir la valeur d'une part du Fonds commun trimestriel ou le montant du versement. La valeur d'une part dépend de deux facteurs clés: (1) les revenus trimestriels de MONAT aux É.-U., au Canada et au Mexique, et (2) le nombre de parts que les partenaires de marché MONAT en Amérique du Nord se méritent. Veuillez noter que même si le rendement passé n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs, MONAT a lancé le Fonds commun des fondateurs il y a presque 10 ans, et continue de faire des paiements trimestriels aux membres du Club de fondateurs.

En moyenne, une part du Fonds commun des fondateurs avait une valeur de 423,72 \$ US en 2015, la première année, et avait une valeur moyenne de 5831,65 \$ US au cours des 4 derniers trimestres, du T2 2023 au T1 2024. Le rendement passé du Fonds commun des fondateurs ne garantie pas le rendement futur du Club des fondateurs ou du Club des fondateurs visionnaires, mais ces chiffres démontrent le potentiel basé sur une occasion semblable offerte par MONAT auparavant.